

Commune de
St Hilaire la Palud
79 210 Deux Sèvres



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES n°2026/62**

Le Maire de Saint Hilaire la Palud

ARRETE

LE MAIRE DE ST HILAIRE LA PALUD

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2 et L2213-9

CONSIDÉRANT la demande formulée par les Pompes Funèbres et Marbrerie BREMAND POUZET, 65 route de Niort 79210 SAINT HILAIRE LA PALUD, en date du 09 juillet 2026,

ARRETE

Article 1 Le cimetière de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD sera exceptionnellement fermé le mardi 4 août 2026 de 13h45 à 15h15 en raison de travaux d'exhumation.

Article 2 L'entreprise de pompes funèbres et de marbrerie BREMAND POUZET, 65 route de Niort 79210 SAINT HILAIRE LA PALUD, à la demande de la famille, est autorisée à procéder à l'exhumation des urnes se trouvant dans la concession n° 1179 – Cavurne n° 2.

Article 3 Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Pompes funèbres BREMAND POUZET et affiché au cimetière et en Mairie.

Fait à ST HILAIRE LA PALUD
Le 15 juillet 2026

Le Maire,

François BONNET,

